

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2015

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le jeudi 15 janvier 2015 à 20h00 dans la petite salle annexe en face de la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des PV du 31 octobre 2014 et du 25 novembre 2014
- Projet d'implantation d'un parc éolien
- Participation pour pose d'une lanterne « Chez Cagnot »
- Modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière ;
- Convention pour pouvoir bénéficier des prestations « secrétaires de mairie itinérants » et « intérim » proposées par le Centre de Gestion
- Chauffage Salle des fêtes ;
- Recrutement personnel communal;
- Questions diverses;
 - Eclairage Stade ;

Présents : Mmes DERRAS Michèle, JOLY Paulette, TABEAUD Laurence, O'SULLIVAN Sylvie; BRISARD Sylviane ; TIJOU Mathilde
MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, DUCOURET Philippe, RYCKEBUS Thierry, FRETILLERE Thierry, DUCHAMBON Sébastien

Absents excusés : Mme PINET Laurence, MM., GILLARDEAU Michael, GODINEAU Thomas

Pouvoirs : Mme PINET Laurence à Mme DERRAS Michèle
M. GILLARDEAU Michael à Mme TIJOU Mathilde
M. GODINEAU Thomas à M. BAUDET Joël

Madame JOLY Paulette a été désignée secrétaire de séance.

I. Approbation des comptes rendus du conseil municipal des 31 octobre et 25 novembre 2014

Aucune observation
Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose d'étudier les questions diverses en attendant la venue de M. DUBUISSON.

II. Questions diverses

- Demande de subvention de l'Anacr

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de participation financière de l'ANACR (association nationale des anciens combattants et amies de la résistance de Haute-Charente) pour leur principal projet de 2014-2015. Ce dernier consiste en la réalisation d'une mallette « ressources pédagogiques » d'une valeur de mille euros qui sera remise à l'Inspection départementale de Confolens et qui circulera dans toutes les écoles de la circonscription à la demande des enseignants, leur permettant d'étudier avec leurs élèves ces périodes à partir de documents (littérature jeunesse, DVD, CD) accessibles aux enfants du 1^{er} degré.

Il rappelle que la commune a reçu l'année dernière le congrès départemental de cette association, et que la municipalité a participé financièrement à celui-ci.

Le conseil municipal compte tenu de la contribution versée l'année passée refuse à l'unanimité cette demande.

- Travaux au stade

Monsieur le Maire informe que le carrelage dans les vestiaires est terminé. Il rappelle que celui-ci a été acheté par la commune et posé par les membres de l'association du football.

Il ajoute qu'il s'est entretenu avec Anthony BERISSET, Anthony REDOIS et Philippe BANLIAT et qu'ils lui ont présenté plusieurs requêtes.

La première concerne l'éclairage du stade qui est insuffisant. Il précise qu'il a fait intervenir une personne du SDEG pour obtenir son avis sur la question. Celui-ci a préconisé le maintien des lampes actuelles, puisque leur puissance est suffisante, mais installées sur deux mâts de 14 m de haut car elles sont actuellement trop basses. Une estimation a été faite pour ces travaux qui s'élève à 13 000 € avec une participation de la commune d'environ 7 000€.

Cependant cette installation engendre d'autres frais, avec le remplacement du compteur et des modifications électriques dans les vestiaires.

Il ajoute que M. BANLIAT lui a proposé d'effectuer les travaux en surélevant les poteaux actuels avec des poteaux en fer type UPN de 120mm. Les fournitures s'élèveraient à 1834 €.

Il fait part de ses craintes sur la solidité de cette éventuelle installation lors de tempête, et l'engagement de la responsabilité de la commune en cas d'accident.

M. FRETILLERE ajoute qu'il est peut être possible d'obtenir des aides de certains organismes (district ? FAI ?) Celui-ci demandera des précisions.

D'autre part, ils souhaiteraient avoir un terrain d'entraînement afin de ne pas abîmer l'autre. Ce dernier serait positionné sur l'actuel terrain de boules, lui-même déplacé entre le terrain de tennis et le futur terrain d'entraînement.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité les travaux de modification de l'éclairage du stade proposés par M. BANLIAT, décide de demander un devis pour le déplacement du compteur et de mettre en attente leurs deux requêtes.

- Terrain proposé à la vente

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de M. Bruno et Christophe CHARDAT une proposition de vente pour les terrains dont ils sont propriétaires à Clos Gâline. La parcelle cadastrée section E n°717 a une contenance de 2ha 01ca 99 a et la E n°777 de 300 m² avec une maison.

Ils proposent le terrain seul soit la parcelle E 717 pour un montant de 141 000 € ou 170 000 € l'ensemble, parcelles E717 et E777.

Monsieur BAUDET expose qu'il souhaite que la révision de la carte communale en cours soit validée avant de faire l'acquisition du terrain cadastré section E n°717 et que la maison ne présente pas d'intérêt pour la commune.

Proposition de M. le Maire acceptée à l'unanimité.

III. Participation pour pose d'une lanterne « Chez Cagnot »

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un dossier transmis par le SDEG 16 relatif à des travaux chez « Cagnot » pour la pose d'une lanterne. Le plan de financement des travaux établi par cet organisme est le suivant:

Montant HT : 370.69 € soit TTC: 444.83 €

Financement pris en charge par le SDEG 16 : 222.78 €

Contribution de la commune: 222.05 €

Il précise qu'il convient de passer une convention avec le SDEG afin de définir les conditions de versement de ce fonds de concours.

Accepté à l'unanimité.

IV. Modifications des statuts de la Fourrière.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 27 novembre 2014.

Ce projet présente trois volets :

- Elargissement du syndicat : nouvelles communes : ABZAC, CURAC, PALLUAUD,
- Inscription dans les statuts des modalités de calcul de la cotisation annuelle.
(Basée sur la population INSEE n-1)
- Modalités financières des prises en charge en direction des chats.
Seuls les chats issus des campagnes de piégeages donneront droit à une prise en charge financière par le syndicat, toute autre sollicitation communale sera payante.

Accepté à l'unanimité

Monsieur DUBUISSON arrive

V. Service secrétaire de mairie itinérant du CDG de la FPT de la Charente

M. le Maire fait part à l'assemblée que pour bénéficier de la prestation "secrétaire de mairie itinérant" du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente, il est nécessaire de délibérer sur le principe du recours à ce service.

Il rappelle que par son intermédiaire, des secrétaires de mairie itinérants recrutés et formés par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente peuvent être mis à disposition des collectivités,

- soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel,
- soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement selon les conditions statutaires.

Il ajoute qu'il convient de passer une convention avec le centre de gestion et que celle-ci est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Accepté à l'unanimité

VI. Service interim du CDG de la FPT de la Charente

M. le Maire fait part à l'assemblée que pour bénéficier de la prestation "**Intérim**" du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente, il convient de délibérer sur le principe du recours à ce service.

Il rappelle que par son intermédiaire des agents non titulaires peuvent être recrutés par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en vue de leur mise à disposition dans les collectivités:

- soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel,
- soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement selon les conditions statutaires.

Il précise qu'il convient de passer une convention avec le centre de gestion et que celle-ci est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Accepté à l'unanimité.

VII. Projet d'un Parc Eolien aux lieux-dits « Les Navarros, les Souchots, et la Font Morte »


Monsieur le Maire présente devant le conseil municipal, le projet d'implantation d'un parc éolien proposé par le Groupe VALECO, situé principalement aux lieux-dits: Les Navarros, les Souchots, et la Font Morte.

Le Groupe VALECO est un groupe français indépendant détenu à 35% par la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est présent sur toute la chaîne d'un projet énergétique: développement, construction, exploitation, avec engagement de démantèlement de ces centrales en fin de cycle.

Les études qui ont été réalisées par le Groupe VALECO confirment la faisabilité d'un parc éolien. Le projet présenté au Conseil Municipal est constitué de 4 à 6 éoliennes d'une hauteur de 130 à 150 m pour une puissance totale de 12 à 18 MW. Les pistes de desserte seront reprises le plus possible sur celles existantes (privées ou communales). Le réseau électrique sera intégralement enterré.

Un tel projet répond aux objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre et au développement des énergies renouvelables.

Il précise les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier aux habitants de la commune, retombées liées à la fiscalité, les redevances locatives, projets d'accompagnement et autres retombées indirectes de par l'activité générée.

 **3 SOURCES DE REVENUS FINANCIERS**
Hypothèse d'un projet de 15 MW (5 éoliennes)

FISCALITE :

| | Commune de Saint-Claud | C.C de Haute-Charente | Département | Région |
|--------------|------------------------|-----------------------|-----------------|----------------|
| TFB | 8 495 € | 1 505 € | 10 667 € | 1 547 € |
| CET | 9 367 € | 9 295 € | 14 317 € | 7 380 € |
| IFER | 21 000 € | 52 500 € | 31 500 € | / |
| Total | 38 862 € | 63 301 € | 56 484 € | 8 927 € |

REDEVANCES LOCATIVES :

Redevances locatives perçues par l'ensemble des propriétaires : 30 000€/an

Redevances perçues par la commune de Saint-Claud: 15 000€/an

MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS ET COMPENSATOIRES :

1 % de l'investissement total, soit 225000€, seront consacrés à la réalisation de projets d'accompagnements et compensatoires décidés avec les élus.

Total des recettes apportées à la Commune de Saint-Claud:

38 862 €/an + 15 000 €/an + 225 000 €

Total des recettes apportées à la Communauté de communes de Haute-Charente:

63 301 €/an de fiscalité

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce projet.

Accepté à l'unanimité.

VIII. Chauffage salle des fêtes

Monsieur BAUDET informe le conseil que le chauffage de la salle des fêtes est hors service depuis 1 mois. Afin de maintenir les manifestations programmées un chauffage d'appoint a été acheté dans l'attente d'une nouvelle installation.

Il présente 2 systèmes de matériel et leur coût.

- pompe à chaleur : environ 30 000 € : avantage : consommation électrique divisée par 3
- aérotherme (système actuel) : de 5 800 à 11 000 €

Il précise qu'il estime la consommation électrique actuelle de la salle des fêtes à 8000 €/ an soit une économie avec une pompe à chaleur de 5 300 € par an. La différence d'investissement serait ainsi récupérable sur six ans.

Monsieur FRETILLERE précise que le chauffage de la salle des fêtes sert de manière discontinue et que cela n'est pas compatible avec une pompe à chaleur.

Monsieur le Maire ajoute qu'une étude sera faite sur l'isolation du bâtiment.

Compte tenu de l'utilisation occasionnelle du chauffage le conseil à l'unanimité s'oriente vers un système d'aérothermes.

Monsieur BAUDET ajoute que l'étude des devis se fera en commission des travaux.

IX. Recrutement personnel communal

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion un poste a été créé aux services techniques et un avis à candidature a été déposé au centre de gestion.

65 candidatures ont été reçues, et la commission du personnel a sélectionné 11 candidats au vue des critères choisis lors de la séance du 25 novembre 2014 dernier.

Il rappelle le profil souhaité :

- Titulaire du poids lourds
- Polyvalence
- Conduire un tracteur+élagueuse
- Compétences dans le bâtiment, menuiserie
- Entretien espaces verts
- Être pompier

Il propose aux membres du conseil de choisir parmi les 11 candidatures présentées sous forme de fiches anonymes numérotées deux candidats chacun.

Résultats :

| | |
|---------------|--------------|
| n°10 : 3 voix | n°5 : 4 voix |
| n°8 : 8 voix | n°7 : 4 voix |
| n°11 : 3 voix | n°9 : 6 voix |
| n°6 : 2 voix | |

Les candidats retenus sont donc les numéros 8, 9, 5 et 7.

Les deux premiers seront reçus lors d'un entretien, et selon les conclusions données les suivants seront éventuellement reçus à leur tour.

X. Questions diverses

a. Radars Pédagogiques

Monsieur DUBUISSON rappelle la décision qui a été prise pour la pose de radars pédagogiques au village de Chalais.

Il ajoute que renseignements pris auprès du Conseil Général, aucune subvention ne sera accordée pour ce type de matériel.

Dans un premier temps deux radars pédagogiques seront posés à Chalais.

Accepté à l'unanimité.

b. Signalétique

Monsieur BAUDET rappelle que les panneaux signalétiques de l'entrée de ST CLAUD sur la voie communale 225 et la RD 174 seront déplacés afin d'augmenter les zones limitées à 50 km/h. Pour la départementale une demande sera faite auprès des services de l'ADA de Chabanais.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur DUBUISSON expose qu'une réclamation lui a été faite concernant le non respect de la vitesse au chemin des Côtes.

Monsieur BAUDET propose d'appeler la directrice de la résidence pour rappeler aux chauffeurs des véhicules de la résidence de limiter leur vitesse.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h.